

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 389

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 7 SEXIES

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de cette valeur »

les mots :

« de la valeur des garanties de capacité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.